

Pour aider les jeunes  
il nous manque  
une case...



Taxe  
d'apprentissage

Cochez  
là !



**Soutenez**

le développement du  
Point Information Jeunesse  
de Saint-Fons

04 26 72 65 38 [saint-fons.fr](http://saint-fons.fr)



**Saint-Fons**



## POUR LE VERSEMENT DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, CHOISISSEZ LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE SAINT-FONS!

Le PIJ de Saint-Fons a pour mission d'accompagner les jeunes de Saint-Fons entre 11 et 30 ans sur l'ensemble des thématiques touchant la jeunesse : la santé, le logement, les loisirs, la mobilité et principalement la formation et l'insertion professionnelle, en lien avec les acteurs de l'emploi et les entreprises du territoire. Véritable porte d'entrée pour les jeunes du territoire, le PIJ a pour ambition de renforcer le lien avec le tissu économique de la commune.

## POURQUOI FLÉCHER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE SUR LE PIJ ?

Grâce à votre soutien, la structure pourra développer de nouvelles ambitions et aller au-devant de la jeunesse saintfonsiarde en :

- **Développant** des actions de découverte métiers, rencontres d'entrepreneurs, visites d'entreprises, afin d'aider les jeunes dans leur parcours d'orientation et insertion et leur donne à avoir la pluralité des métiers possibles
- **Animant** des ateliers collectifs sur la mobilité, les études supérieures, les stages, etc, afin d'appuyer les jeunes dans leur réussite et favoriser leur émancipation
- **Allant** au-devant des jeunes en les informant sur l'ensemble des dispositifs et opportunités qui le concernent en développant des outils de communication propres (réseaux sociaux) et par la présence sur le terrain, en proximité
- **Faisant** connaître le tissu d'entreprises local aux jeunes, afin qu'ils approprient mieux leur ville et cernent mieux les opportunités d'avenir. C'est l'occasion pour vous de renforcer la visibilité de votre entreprise
- **Développant** des outils de recherche de stages pour les collégiens et lycéens
- **Mettant** en place un évènement jobs d'été/premier emploi

## COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et de formations technologiques et professionnelles. Cet impôt est le seul pour lequel vous disposez du choix de son attribution.

## LE POINT INFORMATION JEUNESSE EST ÉLIGIBLE POUR PERCEVOIR CETTE TAXE

Les sommes dues par les entreprises seront collectées par l'URSAFF. La démarche s'effectuera via la plateforme « SOLTéA », accessible à partir de mai 2023. Votre entreprise pourra indiquer son choix d'affectation du solde de taxe d'apprentissage et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) effectuera les versements aux établissements que vous aurez désignés. Les organismes habilités à percevoir le solde de TA seront recensés sur la plateforme.

**La Ville de Saint-Fons vous remercie par avance et reste à votre soutien !**